

Orthophoniste

[[wiki]] **Cet article doit être wikifié** (avril 2013).

La mise en forme de son texte ne suit pas les recommandations Wikipédia (style, typographie, liens internes, etc. – vérifier la page de discussion où ces motifs peuvent avoir été précisés). Téléchargez le guide de syntaxe et modifiez !^[1]



Cet article est une ébauche concernant le handicap.

Vous pouvez partager vos connaissances en l’améliorant (**comment ?**) selon les recommandations des projets correspondants.

Orthophoniste	
Appellation	Orthophoniste (France et Canada) Logopède (Belgique) Logopédiste (Suisse).
Code ROME (France)	J1406
	modifier ^[2]

L'**orthophoniste** (*ortho* : « correct », *phonè* : « voix ») en France ou au Canada, est aussi appelé **logopède** (*logos* : « parole », *paideia* : « éducation ») en Belgique ou **logopédiste** en Suisse. Le terme anglophone correspondant est (*ang*), ou encore *speech and language pathologist*, souvent abrégés SLT et SLP. Ces professionnels sont en charge des troubles de communication liés à la voix, à la parole et au langage oral et écrit. Leurs compétences peuvent être aussi sollicitées en matière de déglutition et de motricité bucco-faciale. L'orthophonie est une discipline charnière, qui a un statut paramédical dans certains pays (France, Grande-Bretagne, Canada), et plus proche de l'enseignement spécialisé dans d'autres (Allemagne).

Histoire

Le père de l'orthophonie est Jean Marc Gaspard Itard qui est aussi l'un des premiers médecins spécialistes de l'otorhinolaryngologie^[3]. L'orthophonie est née de la nécessité de prendre en charge les enfants opérés de « becs-de-lièvre ». Puis son domaine d'application s'est élargi jusqu'à englober les troubles de l'articulation et de la parole, de la voix, du langage oral et écrit, et ceux de la communication.

Le statut d'orthophoniste en France est reconnu officiellement depuis 1964.

Champs d'intervention



Cet article ou cette section contient une ou plusieurs listes.

Le texte gagnerait à être *rédigé* sous la forme de paragraphes synthétiques, plus agréables à la lecture.

Les troubles concernés apparaissent à des âges divers, et sont causés par des facteurs d'ordre organique (atteintes ou dysfonctions sensorielles, motrices, neurologiques), ou d'ordre psycho-social (difficultés de développement plus ou moins marquées, carences socio-culturelles).

En fonction de sa législation nationale et de son type d'exercice, l'orthophoniste interviendra dans une part variable des pathologies suivantes :

Les troubles d'apprentissage

- les troubles du langage oral chez l'enfant (troubles articulatoires, retards de langage et de parole, souvent plus ou moins associés), ainsi que la dysphasie atteinte plus rare, sévère du langage ;
- les troubles du langage écrit, tels que la dyslexie, la dysorthographe et la dysgraphie ;
- les troubles logico-mathématiques comme la dyscalculie;

Les handicaps de l'enfant

- les troubles secondaires à une déficience sensorielle (démutisation des enfants sourds, éducation à la lecture labiale, optimisation des aides que sont les prothèses auditives ou implants cochléaires) ;
- les troubles secondaires aux maladies génétiques, causant des atteintes mentales et neuro-motrices (ex : trisomie 21, Syndrome de l'X fragile) ;
- les troubles secondaires aux atteintes neurologiques en période anté et péri-natale (ex : infirmité motrice cérébrale ou IMC) ;
- les troubles secondaires aux troubles envahissants du développement (ex : autisme) ;
- les troubles secondaires aux malformations congénitales de la face (ex : fente vélo-labio-palatine) ;
- l'aphasie, la dysphagie et la dysarthrie, causées par diverses maladies neurologiques, avec défaillance du système nerveux périphérique et/ou central (SNC) ;

Les troubles de la voix, de la parole, de la déglutition

- le bégaiement, trouble de la fluence ;
- la dysphonie et la dysodie, causées par l'atteinte organique ou fonctionnelle du larynx ;
- les troubles dans le cadre d'un traitement interceptif d'orthodontie (respiration-déglutition-phonation)
- la rééducation tubaire

Les handicaps de l'adulte

- l'éducation à la voix œsophagienne ou trachéo-œsophagienne dans les séquelles de chirurgie laryngée ;
- les troubles causés par les séquelles traumatiques ou chirurgicales dans la région bucco-faciale ;
- les troubles de langage, de parole et de déglutition causés par une dégénérescence des structures cérébrales (maladie d'Alzheimer, maladie de Parkinson, Sclérose en plaques, sclérose latérale amyotrophique) ;
- les troubles de la communication chez les personnes présentant une aphasie

Cadre de travail

Les orthophonistes exercent à titre indépendant ou salarié dans différentes structures :

- en cabinet et éventuellement à domicile ;
- dans les établissements de soins ou d'éducation spécialisés ;
- dans les consultations pédiatriques ou médico-psychologiques ;
- dans les hôpitaux et centres de rééducation médicalisés ;
- dans les maisons de retraite, etc.

L'intervention s'articule toujours en deux temps : une phase d'évaluation (bilan prescrit par un médecin), puis une phase de rééducation (traitement proprement dit). L'orthophoniste peut également guider les parents d'un jeune enfant, avant qu'il n'ait atteint l'âge minimum pour suivre une rééducation, il peut par exemple participer au diagnostic de surdité d'un bébé et accompagner la famille dans ses décisions.

L'orthophonie s'appuie sur des stratégies rééducatives (qui visent à contrôler et/ou stimuler la fonction déficiente), mais aussi palliatives quand une récupération rapide n'est pas envisageable (ex. : cahiers de communication, moyens informatiques dans les paralysies sévères). Ce travail s'envisage dans la durée (mois voire années) ; il ne sera rendu

possible que par une relation de qualité et une motivation suffisante du patient et/ou de l'entourage familial.

La variété des pathologies comme la vitesse d'évolution des connaissances rendent indispensable la formation continue des orthophonistes-logopèdes. Mais ces difficultés entraînent aussi des formes de spécialisation, notamment en ce qui concerne la prise en charge des handicaps les plus sévères.

Formalités pour le patient

En Belgique

Avant de commencer tout traitement logopédique, plusieurs démarches s'avèrent nécessaires en vue de la mise en place du dossier de l'enfant :

1. visite chez le médecin prescripteur qui prescrit un bilan logopédique ;
2. bilan logopédique effectué par le ou la logopède ;
3. deuxième visite chez le médecin prescripteur qui prescrit des séances de rééducation logopédique en fonction des observations et du bilan logopédique ;
4. envoi des documents à la mutuelle pour bénéficier d'un remboursement éventuel.

Les demandes sont retenues lorsqu'une rééducation s'impose, notamment pour des enfants ayant un retard de plus d'un an (pour les dyslexies-dysorthographies, l'INAMI donne le remboursement quand le retard de langage est de deux ans ou plus). Cependant, les critères d'acceptation varient selon les organismes. Il est donc préférable de contacter sa mutuelle avant toute chose afin de connaître avec précision les documents à faire remplir (le PMS peut, dans le cadre de rééducation d'enfants en âge scolaire, avoir à remplir un document attestant de la nécessité de prise en charge logopédique) et à renvoyer pour bénéficier du remboursement des séances de logopédie.

En France

Pour accéder à l'orthophoniste libéral, il est nécessaire qu'un bilan orthophonique soit prescrit par un médecin généraliste ou spécialiste.

Au terme du bilan, l'orthophoniste rédige un rapport qu'il transmet au prescripteur. La mention « rééducation si nécessaire » lui permet de planifier directement les séances selon les besoins. Une demande d'entente préalable sera alors envoyée à l'assurance-maladie qui rembourse partiellement les séances (généralement 60 % des frais). On parle bien de séances de rééducation orthophonique et non pas de cours d'orthophonie. C'est une discipline paramédicale qui traite les troubles spécifiques du langage, de la parole, de la voix ou de la déglutition et non pas un soutien scolaire.

La mention « bilan d'investigation » rend nécessaire une deuxième consultation médicale, le médecin planifiant dans ce cas les séances d'orthophonie.

Au Québec

Pour pratiquer l'orthophonie et se déclarer orthophoniste, il faut faire partie de l'Ordre des Orthophonistes et Audiologistes du Québec (OOAQ). Pour ce faire, on doit d'abord obtenir un diplôme de deuxième cycle universitaire (maîtrise). Cinq universités, dont une en Ontario, le délivrent : l'Université de Montréal (qui délivre également le bac), l'Université Laval, l'Université du Québec à Trois-Rivières, l'Université d'Ottawa ainsi que l'Université McGill, (maîtrise en anglais).

Formation

En France

La profession d'orthophoniste est réglementée. Elle est d'ailleurs organisée autour d'une fédération nationale^[4]. Pour l'exercer, il faut être titulaire du Certificat de Capacité d'Orthophoniste (CCO). Ce diplôme s'obtient après 5 ans d'études dans une unité de formation et de recherche (UFR) de sciences médicales ou de techniques de réadaptation et la présentation d'un mémoire de fin d'études. Le 25 janvier 2013, le ministère de la santé ainsi que celui de l'enseignement supérieur ont accordé le grade Master aux études d'orthophonie. Dès la rentrée de septembre 2013, les études devraient donc s'effectuer en 5 années, au lieu de 4 actuellement.

Durant quatre ans, les élèves alternent cours théoriques et stages.

- 1 500 heures sont consacrées aux sciences du langage et de l'audition, à la psychologie, la psychiatrie, la gérontologie, la neurologie et la pathologie, les méthodes de bilan et de rééducation des différentes pathologies, la déontologie professionnelle et la législation.
- 1 200 heures de stages d'observation puis de participation auprès de différentes populations (crèches, maisons de retraite, milieu scolaire, cabinets libéraux, institutions et secteur hospitalier).

Conditions d'accès

Aucune limite d'âge n'est imposée, les études pouvant s'entreprendre après une précédente formation ou une réorientation, mais un concours très sélectif (numerus clausus) sanctionne l'entrée en formation d'orthophonie.

Pour pouvoir s'inscrire, les candidats doivent justifier du baccalauréat **ou** du DAEU (Diplôme d'Accès aux Études Universitaires) **ou** d'un titre français admis en dispense du baccalauréat **ou** d'un titre étranger sanctionnant une formation d'un niveau au moins égal à celle sanctionnée par le baccalauréat français ; la décision d'admission est alors prise par le président de l'université.

Départements universitaires de formation

Il existe dix-sept départements universitaires de formation en orthophonie en France au sein des facultés de Médecine dont les dates de concours peuvent être les mêmes, ce qui oblige les candidats à faire des choix^[5].

Etudiants par département universitaire de formation en orthophonie en France (2007-2008)

Ville	Nb étudiants	Date du concours
Amiens	30	27 février 2013
Besançon	22	18 décembre 2012
Bordeaux	30	26 février 2013
Caen	20	29 mars 2013
Lille	120	30 mars 2013
Limoges		23 mars 2013
Lyon	95	21 février 2013
Marseille	37	
Montpellier	35	19 mars 2013
Nancy	40	
Nantes	41	15 mars 2013
Nice	32	14 mars 2013

Paris	130	4 mars 2013
Poitiers	25	28 mars 2013
Strasbourg	35	15 avril 2013
Toulouse	36	12 mars 2013
Tours	39	9 mars 2013

Après le concours, cinq années d'études sont nécessaires pour obtenir le Certificat de Capacité d'Orthophonie.

Notes et références

- [1] <http://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Orthophoniste&action=edit>
- [2] <http://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Orthophoniste&action=edit§ion=0>
- [3] Jacques Hochmann. *Histoire de l'autisme*, Paris, Ed. Odile Jacob, 2009, (ISBN 2738121535)
- [4] Site de la fédération nationale des orthophonistes (<http://www.orthophonistes.fr/>)
- [5] Site orthophonie.fr (<http://www.orthophonie.fr/>)

-  Portail du travail et des métiers
-  Portail de la médecine
-  Portail du handicap

Sources et contributeurs de l'article

Orthophoniste *Source:* <http://fr.wikipedia.org/w/index.php?oldid=101405504> *Contributeurs:* Alexandre Wann, Alphabeta, Alphatwo, Aoblin, Aoineko, Bapti, Benoit1981, Bloubéri, BonifaceFR, BruZ, Camae, Cdang, Christine ortho, Chtfn, Creasy, Cymbella, Céréales Killer, D938exj, DG-IRAO, DavidPremier, Dirac, DocteurCosmos, Dr Eric SImon, Effco, Etoec, FDo64, Fenice, Francorho, Franz53sda, Givet, Grook Da Oger, Haltopub, Hunsu, lAlex, Jancib, Kanabiz, Keriluamox, Lamardelmy, LeMorvandiau, Lgd, Lomita, Louperivois, Léon66, Marie-Aude 77, Medium69, Muselaar, Mutatis mutandis, Nataraja, Nguyenld, NicoV, Numbo3, Orphée, Orthologo, Orthophoniste, Ouicoude, Partner, Pautard, Pointleon, Saderrac, Sanao, SoCreate, SofiaNadezda, Speculos, Taguelmoust, Tavernier, Teolemon, Touzet, Tropdetempslibre, Tsuchiya Hikaru, TwoWings, ValGo, Vincent Lextrait, Vincnet, Wargloup, Wauquiez, 174 modifications anonymes

Source des images, licences et contributeurs

Fichier:Wikitext.svg *Source:* <http://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Fichier:Wikitext.svg> *Licence:* Public Domain *Contributeurs:* Anomie

Image:Handicapped Accessible sign.svg *Source:* http://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Fichier:Handicapped_Accessible_sign.svg *Licence:* Public Domain *Contributeurs:* Damian Yerrick, Fry1989, Jeff G., Lensovet, Ltjljtlj, NE2, Ned Scott, Nickel Chromo, Thisisbossi, Wknight94, Wutsje, Xnatedawgx, ŠJú, 12 modifications anonymes

Image:Gtk-dialog-info.svg *Source:* <http://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Fichier:Gtk-dialog-info.svg> *Licence:* GNU Lesser General Public License *Contributeurs:* David Vignoni

Fichier:Liste.png *Source:* <http://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Fichier:Liste.png> *Licence:* Creative Commons Attribution-Sharealike 2.0 *Contributeurs:* Basilicofresco, Bayo, Dbenbenn, Hk kng, Palnatoke, Rei-artur, 1 modifications anonymes

Fichier:Métier.png *Source:* <http://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Fichier:Métier.png> *Licence:* GNU Free Documentation License *Contributeurs:* Bayo, Javierme, Za

Fichier:Star of life2.svg *Source:* http://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Fichier:Star_of_life2.svg *Licence:* Public Domain *Contributeurs:* Verdy p

Fichier:Wheelchair.svg *Source:* <http://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Fichier:Wheelchair.svg> *Licence:* Public Domain *Contributeurs:* Andros 1337, Ed g2s, NE2, Nevit, Rappingwonders2, Wst

Licence

Creative Commons Attribution-Share Alike 3.0
[//creativecommons.org/licenses/by-sa/3.0/](https://creativecommons.org/licenses/by-sa/3.0/)